

Compte-rendu du conseil d'administration du jeudi 28 novembre 2024

18 membres sur 29 sont présents. Le Quorum est atteint. Monsieur DOUAY, Principal du collège et Président du CA ouvre la séance à 17h21.

Monsieur DOUAY se présente aux membres du CA et propose un tour de table.

I. Installation du CA et des instances de l'établissement.

A. Rôle des instances.

Monsieur DOUAY présente le rôle des différentes instances à installer.

1. Le conseil d'administration.

Le Conseil d'administration fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les EPLE. Essentiellement :

- L'emploi des dotations globales horaires (DGH) et de la mise en œuvre dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires ;
- L'organisation du temps scolaire ;
- L'adoption du règlement intérieur ;
- L'adoption du projet d'établissement ;
- L'adoption du budget et du compte financier de l'établissement.

Monsieur DOUAY informe que la commission permanente n'est plus obligatoire. Aucune question examinée en CA n'est donc soumise à l'instruction préalable de cette commission.

Le CA doit se positionner chaque année sur la création d'une commission permanente lors de la 1ère réunion qui suit son renouvellement.

Monsieur DOUAY propose que le collège ne constitue pas de commission permanente pour l'année scolaire 2024/2025 mais s'engage à présenter une DGH équilibrée ayant recueilli l'avis favorable du conseil pédagogique et à réunir les représentants de parents d'élèves en amont du CA qui se positionnera sur la DGH pour leur expliquer la manière dont elle a été construite.

18 votes POUR.

Le collège ne crée pas de commission permanente.

2. Le conseil de discipline.

Le conseil de discipline de l'établissement est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés.

3. La commission éducative.

La commission examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou qui a un comportement inadapté. Sa composition est fixée en CA et inscrite au règlement intérieur.

La commission ne sanctionne pas le comportement de l'élève. Elle recherche une solution éducative adaptée et personnalisée à la situation, comme par exemple la mise en place d'une mesure de responsabilisation. Elle cherche ainsi à amener l'élève à s'interroger sur sa conduite et sur les conséquences de ses actes.

4. LE CESCE

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) est une instance de réflexion qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESCE a été relancé en établissement il y a deux ans.

5. CHSCT

Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Le prochain CHSCT est prévu le 16 janvier 2025.

B. Installation des instances.

Monsieur DOUAY demande aux membres de se positionner sur la composition des instances en PJ

18 votes POUR. Le tableau en ANNEXE est adopté à l'unanimité.

M. DOUAY déclare le nouveau CA et les instances installés.

Arrivée d'Hugo VERMEERSCH à 17h32

II. Adoption de l'ordre du jour.

Monsieur DOUAY présente le projet d'ordre du jour et demande aux membres du CA de se positionner pour adoption.

19 votes POUR. L'ordre du jour est adopté.

III. Adoption du compte rendu du CA du jeudi 10 octobre 2025.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'adoption du CR du précédent CA qui a eu lieu le 10 octobre 2024. Il précise qu'il a été rédigé par la direction.

1 abstention. 18 votes POUR. Le compte-rendu du précédent CA est adopté.

IV. Adoption du budget prévisionnel 2025.

A. Budget prévisionnel 2025

Avant de donner la parole à Monsieur HERBET, secrétaire générale, Monsieur DOUAY précise aux administrateurs quelques grands principes :

- le principe d'**annualité** : l'année budgétaire et l'exercice comptable commencent le 1er janvier et s'achèvent le 31 décembre ;
- le principe d'**unité** : le budget englobe la totalité des charges et des produits de l'établissement ;
- le principe de **spécificité** : les crédits ouverts au budget d'un exercice à chaque service ne peuvent être affectés à d'autres services (3 services généraux : service Activité Pédagogique – Administration et Logistique – Vie de l'élève – et 1 services spécial Service Restauration Hébergement)
- le principe d'**équilibre** : tout budget doit être présenté en équilibre. Lorsque la dotation globale de fonctionnement ne permet pas de l'atteindre, le recours au fonds de roulement de l'établissement est nécessaire ;
- le principe de la **sincérité** : les recettes et les dépenses de l'établissement doivent être évaluées de façon sincère, c'est à dire qu'elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictives.

Il précise également que les administrateurs se prononceront sur le volume global du service, la gestion des domaines et des activités relevant de la compétence de l'ordonnateur (DO).

Monsieur DOUAY précise finalement qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et des Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) pourront être opérées au cours de l'année civile à venir.

Madame HERBET prend la parole pour présenter le budget.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2025 allouée par le Conseil Départemental de la Somme est de 39553,00 €. Elle est en hausse de 2436 euros par rapport à 2024 mais intègre le contrat de lutte contre les nuisibles (890€) et le contrat de vérification des équipements sportifs (250€). La hausse est en réalité plus proche de 1200€.

Cette DGF est affectée pour 26 569,00 € au service ALO, pour 12 534,00 € au service AP, 450,00 € au service VE.

La prévision de dépenses en téléphonie est baissée de 1000 € puisque nous avons intégré le réseau du département ce qui nous permet d'arrêter le contrat SFR.

Le budget ainsi établi présente un déficit de 9008,76 € ; cette somme représente le prélèvement sur fonds de réserve nécessaire à l'équilibre du budget (7826,74€ l'an passé)

Afin de respecter la sincérité demandée du budget, aucune clé de répartition ne sera appliqué sur le budget 2025.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner sur le budget prévisionnel 2025 (cf PJ).

19 votes POUR. Le budget prévisionnel est adopté.

B. DBM

Décision budgétaire modificative pour information

DBM2400005 : ouverture des crédits PAC80 en AP pour un montant de 3971,25€

DBM2400006 : abondement du crédit 2ACC AU SRH (circuit court) 2024 pour un montant de 6000€

Décision budgétaire pour vote

DBMV2024XXXXX: augmentation des recettes et dépenses ODENR de 18 000€ les ventes de repas ont été supérieur aux crédits prévus

19 votes POUR.

C. DECISION DE L'ORDONNATEUR pour information

- DO 240000X – AP-DIVERS-ODIVERS de 100€ afin d'ouvrir des crédits pour l'acceptation du don du comité de jumelage

V. Contrats et conventions.

1. SHANAEL ARTS.

Pour régulation comptable, Monsieur DOUAY demande l'accord pour acceptation le devis pour la réalisation des fresques dans le cadre du projet participatif 2022/2023 avec l'artiste Shanael BERTON pour un montant de 7990€.

19 votes POUR.

2. Contrat de Bulle de théâtre 2025.

Dans le cadre de la sortie qui sera proposée à Saint Valéry aux élèves de 6^{ème}-type (PAC 80), monsieur DOUAY demande l'accord pour signer le contrat avec l'association Bulles de théâtre pour 2 représentations, les 25 et 31/03/25 pour une incidence financière de 960€

19 votes POUR

3. Centre minier Lewarde

Monsieur DOUAY demande l'accord pour signer les 2 contrats de réservation pour le centre minier Lewarde pour les visites des 04 et 06/04/25 pour une incidence financière de 338,40 € pour 47 élèves de 4^{ème} le 04/04/25 et de 309,60 € pour 43 élèves de 4^{ème} le 06/04/25 (PAC 80).

19 votes POUR.

4. Contrat SFR

Monsieur DOUAY demande l'accord pour résilier le contrat SFR pour la téléphonie fixe. L'établissement ayant intégrer le réseau téléphonique du département.

19 votes POUR

VI. Voyage en Italie – adoption d'un nouveau budget

L'APEAE a fait un don de 480 € pour l'organisation du voyage en Italie qui réduit la participation des familles à 426 €.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner sur l'acceptation de ce don.

19 votes POUR.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner sur un nouveau budget prévisionnel incluant une participation des familles s'élevant à 426 euros.

19 votes POUR

VII. Voyage en Espagne – adoption d'un nouveau budget

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner sur un nouveau budget prévisionnel lié à l'augmentation du devis GLOBETALKER ne modifiant pas la participation des familles. L'établissement compensera la différence entre les dépenses prévues lors du dernier CA et les dépenses réelles

19 votes POUR.

VIII. Sortie à Paris.

Madame PRIAULT présente le projet pédagogique de la sortie hors temps scolaire à Paris qui aura lieu le 17/01/25. Les élèves se rendront à l'assemblée nationale et iront voir la pièce « le cercle des poètes disparus » au théâtre Antoine

Monsieur DOUAY précise que ce voyage concerne 42 élèves (élèves délégués + élèves élus au CVC)

Monsieur HERBET présente le budget pour la sortie scolaire à Paris. Cette sortie est gratuite pour les élèves et en partie financé par le conseil départemental dans le cadre du dispositif « de la Somme à la Seine »

Mesdames PRIAULT, GOUBET, CROCHET et Monsieur DEHAY accompagneront les élèves.

Présentation du Budget Prévisionnel

Professeur responsable : Mme PRIAULT	Destination : PARIS
Classes concernées :	Dates : Du : 28/4/25 Au : 30/4/25
Nombre de participants : 42	Nombre d'accompagnateurs : 4

		Budget			
Dépenses				Recettes	
Transport + Hébergement + Entrées + Assurance		0,00 €		Elèves	
42 élèves x	0,00 euros	=	0,00 €	Financement des organismes publics	
4 accompagnateurs x	0,00 euros	=	0,00 €	et des collectivités territoriales	
Transport (si non pris en charge par le voyageur)		1 418,00 €		État :	
42	30,83	=	1 294,70 €	Organismes Internationaux :	
4	30,83	=	123,30 €	Collectivités :	
Hébergement (si non pris en charge par le voyageur)		0,00 €		Autres :	
42	0,00	=	0,00 €	Financement des associations	
4	0,00	=	0,00 €	et partenaires privés	
Entrée (si non pris en charge par le voyageur)		920,00 €		Association de parents d'élèves :	
42	20,00	=	840,00 €	Foyer Socio-Éducatif :	
4	20,00	=	80,00 €	OCCE :	
Assurance (si non pris en charge par le voyageur)		0,00 €		Financement interne à l'établissement	
42	0,00	=	0,00 €	Prélèvement sur les réserves de l'EPLÉ :	
4	0,00	=	0,00 €	Contributions établissement :	
				Participation des familles	
				42 élèves x 0,00 euros = 0,00 €	
Sous total voyage		2 338,00 €		TOTAL ELEVES	
				2 134,70 €	
				Accompagnateur	
Dépenses inopinées				Financement des organismes publics	
frais divers		= 100,00 €		et des collectivités territoriales	
		= 0,00 €		État :	
				Organismes Internationaux :	
				Collectivités :	
				Autres :	
				Financement des associations	
				et partenaires privés	
				-	
				-	
				-	
				Financement interne à l'établissement	
				Prélèvement sur les réserves de l'EPLÉ :	
				Contributions établissement :	
				303,30 €	
				TOTAL ACCOMPAGNATEUR	
				303,30 €	
TOTAL DEPENSES		2 438,00 €		TOTAL RECETTES	
				2 438,00 €	

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour l'acceptation d'un don de 498,87 euros du FSE.

19 votes POUR. Le don du FSE est approuvé.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour l'acceptation d'un don de 180 euros de l'OCCE.

19 votes POUR. Le don de l'OCCE est approuvé.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour l'acceptation d'un don de 205 euros de l'APEAE.

19 votes POUR. Le don de l'APEAE est approuvé.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour signer le devis avec le théâtre Antoine.

19 votes POUR. La signature du devis est approuvée.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA d'approuver le budget de la sortie.

19 votes POUR. Le budget est adopté.

IX. Reconduction de la section sportive.

Monsieur DOUAY souhaite recueillir l'avis des membres du conseil d'administration sur la reconduction pour 3 ans de la section sportive Football.

19 votes POUR

L'ouverture de la section sportive recueille un avis favorable des membres du CA.

Monsieur DOUAY remercie Monsieur LEFEBVRE pour le montage du dossier et tiendra informés les membres du CA de la décision de l'autorité académique.

X. Délégation du CA au chef d'établissement.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de lui donner une délégation pour la signature de convention, de marchés et de contrats dans la limite des crédits ouverts d'une part et des dispositions fixées à l'article 27 du Code des marchés publics. Il précise que les contrats, conventions et marchés signés sans l'accord du CA ne peuvent excéder la durée d'un an.

Il explique qu'en l'absence de cette délégation, le conseil d'administration doit siéger en permanence pour accepter toute convention ce qui empêchera parfois la possibilité de travailler avec certains partenaires tant que le CA n'a pas siégé.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner.

19 votes POUR. Monsieur DOUAY obtient une délégation du conseil pour la signature de contrats et conventions dans la limite fixée à l'article 28 du CMP.

Monsieur DOUAY précise que ce vote devra avoir lieu lors de l'installation du prochain CA ou dès septembre s'il n'est plus en poste l'an prochain.

XI. Forfait mobilité durable.

Monsieur DOUAY explique qu'un arrêté du 9 mai 2020 met en application le décret 2020-543 qui prévoit le versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique d'état. Il explique que cette prime d'un montant annuel fixé à 100 euros pour 2020, portée à 200 euros à compter de 2021 concernant également les agents contractuels recrutés et payés par l'EPL (AED, AESH, contractuels...).

Mme DELAMAERE précise que l'arrêté stipule que les personnels qui viennent à pied n'ont pas le droit à l'indemnité.

Le versement de ce bénéfice est soumis au vote par délibération du conseil d'administration.

Monsieur DOUAY demande donc au CA de se positionner sur le principe d'attribution du forfait mobilités durables aux agents concernés.

19 votes POUR.

Le principe d'attribution du « forfait mobilités durables » est adopté.

Arrivée de Virginie CARON-DECROIX à 18h13

XII. Informations diverses

A. Prévision d'effectifs.

Il y a actuellement 357 élèves au collège.

	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25
Collège	292	296	307	313	286	294	292	297
evol (n-1)	-24	+4	+11	+6	-27	+8	-2	+5
Segpa	59	62	59	54	57	60	55	60
Total	351	358	366	367	343	354	347	357

60 élèves de 3^{ème} vont quitter le collège. 85 élèves de 6^{ème} devraient intégrer le collège. La DOS en prévoit 76.

La prévision d'effectif pour l'an passé sur l'ensemble des niveaux (SEGPA inclus) retenue par la DOS est de 376 élèves. Celle du Principal est de 388 élèves.

Pour l'année 2024/2025 :

18 élèves sont inscrits en 6^{ème} multilingues

19 élèves sont inscrits en sections sportive.

	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24*	24/25
Effectifs 6^{ème} multilingues	12	14	13	11	25*	18
Effectifs section foot	23	24	25**	28	28	19

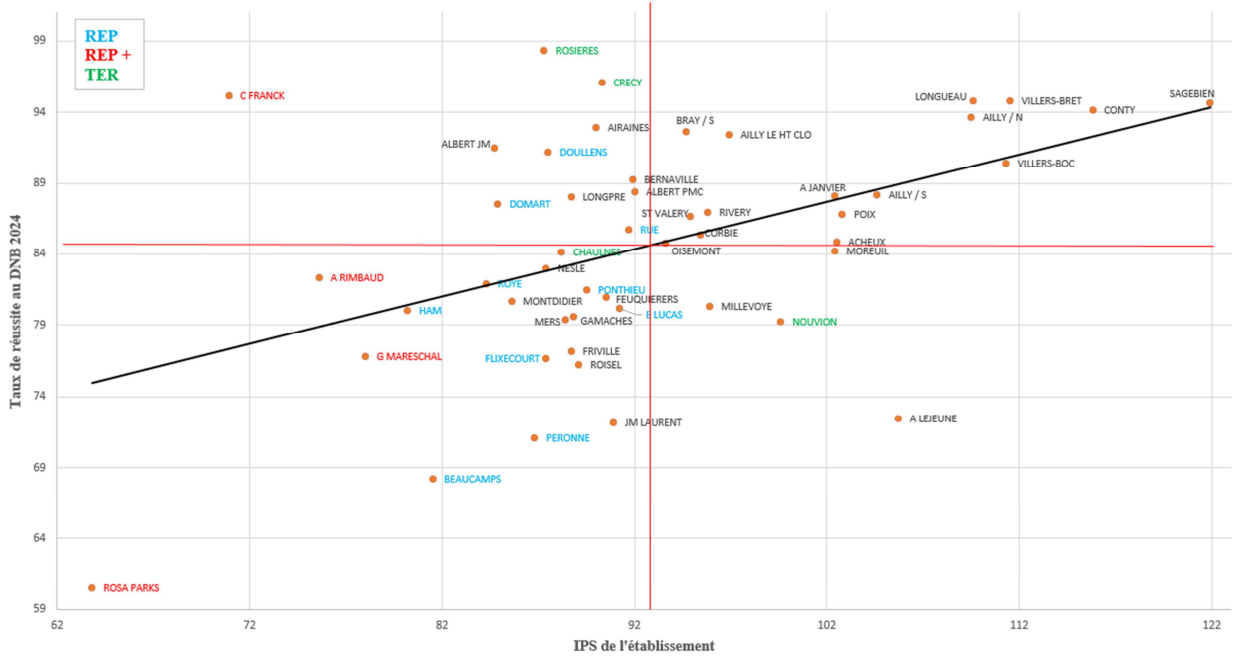
	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25
Taux de latiniste 5^{ème} collège	33,3	24,7	46,2	47,3	35.4	18.3
département	18,3	16,5	19,4	18,9	17.1	-

30% des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} sont inscrits en DNL. (objectif du projet d'établissement 20% quasiment atteint)

	21/22	22/23	23/24	24/25
4 ^{ème} LCE	11	9	9	24
3 ^{ème} LCE	14	14	16	14
Collège LCE	25	23	25	38
Taux d'inscrits	14%	15%	20%	30%

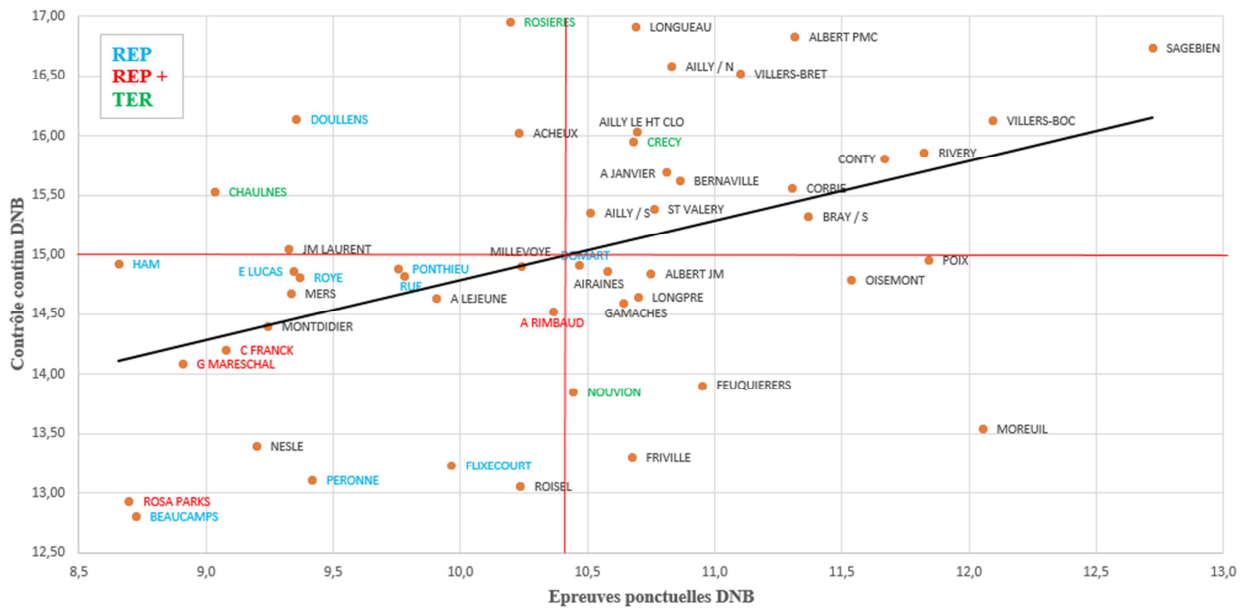
B. Taux de réussite au DNB en fonction de l'IPS

	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24
DNB Collège	98,4	92,3	100	93,1	93,5	91,5
Somme	88,7	91,6	89,4	87,7	89,8	84,7
écart	+9,7	+0,7	+10,6	+5,4	+3,6	+5,5
DNB pro	100	100	90	100	87,5	100
CFG	63,6	100	95,5	100	95,5	100



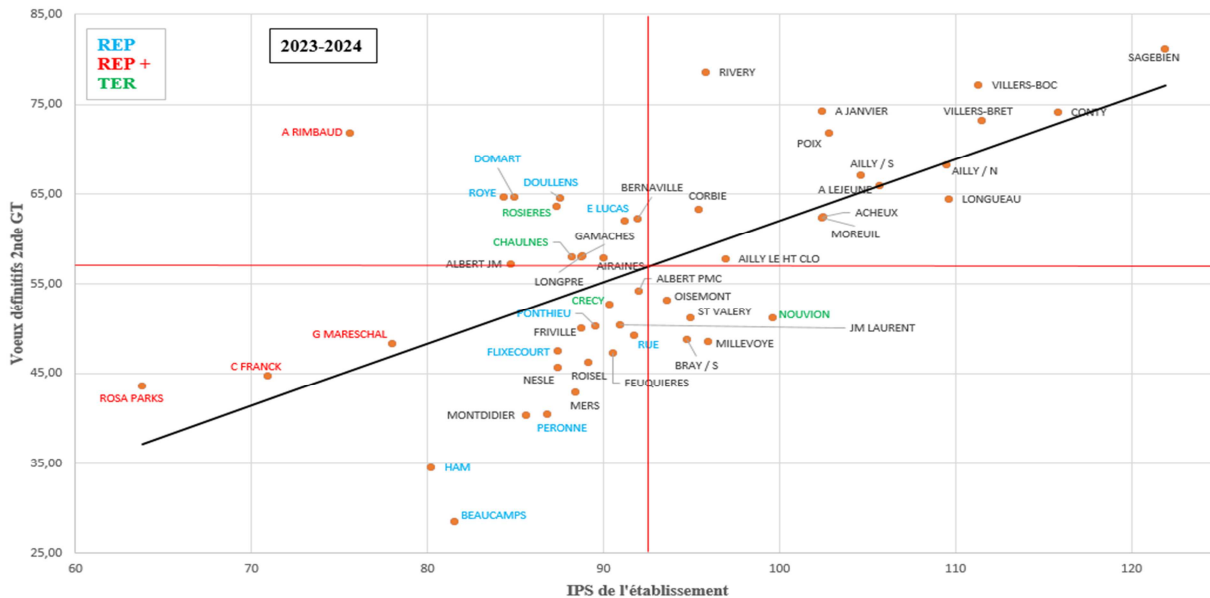
=> Le collège à toujours un taux de réussite bien supérieur au taux départemental et poursuit sa lutte contre les inégalités.

C. Note au contrôle continu en fonction des notes obtenues aux épreuves ponctuelles:

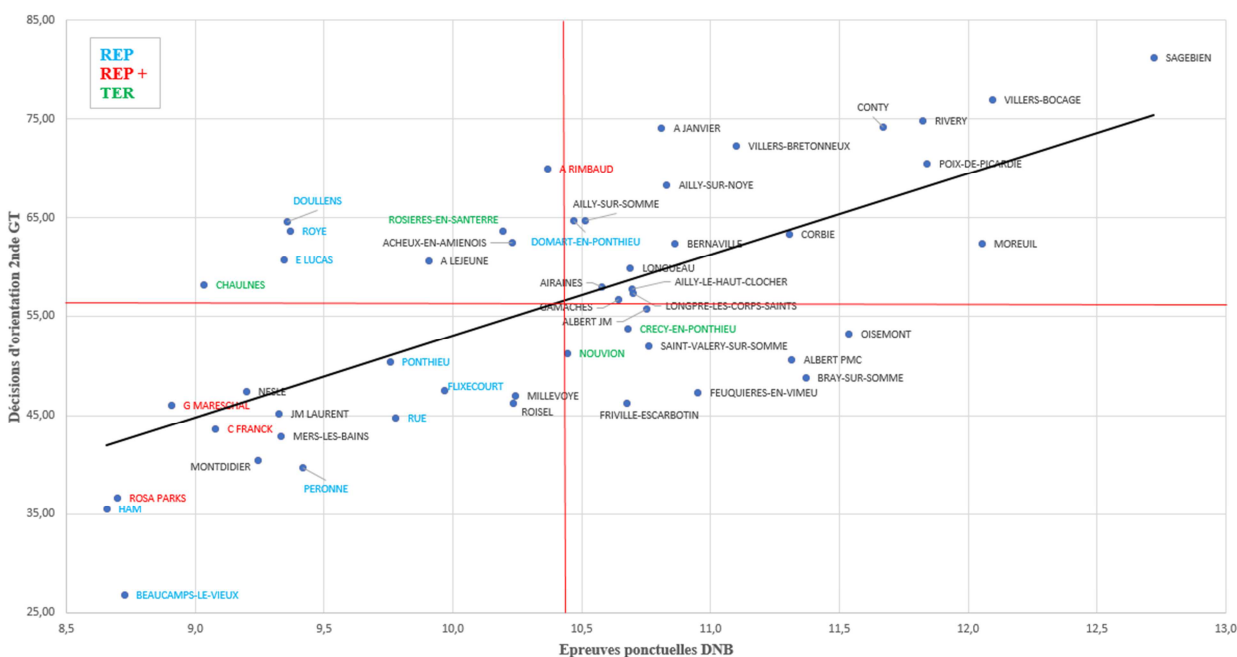


=> Nos élèves ne sont pas surévalués au contrôle continu (ils ont même été un peu sous-évalués pour la session 2024)

D. Orientation en 2GT.



=> Nous progressons en terme d'ambition. Les décisions d'orientation correspondent à la moyenne départementale en dépit d'un IPS plus faible.



=> Les décisions d'orientation en 2GT semblent en adéquation avec le niveau de nos élèves en fin de 3ème. A des résultats équivalents aux épreuves ponctuelles du DNB, les autres collèges du département orientent d'ailleurs davantage leurs élèves en 2GT.

E. Calendrier prévisionnel.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le jeudi 30 janvier 2025.

Les parents seront reçus le mercredi 29 janvier à midi pour échanger sur la ventilation de la DGH en amont du CA.

XIII. Questions diverses.

Pas de questions diverses.

Madame CARON DECROIX remercie les enseignants et l'ensemble des personnels qui se mobilisent dans la lutte contre le harcèlement et fait référence à la semaine de lutte contre les discriminations en cours.

Madame CARON DECROIX rappelle l'engagement de la collectivité qui finance le projet « Harcèlement, mieux vaut prévenir »

Monsieur DOUAY remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 18h35

Cyril DOUAY
Principal

Alexandre HERBET
Secrétaire général